MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2012 DAC 755 Subvention (6.000 euros) à la SARL Demarcy (13e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Paris en faveur du théâtre, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter notre soutien à la SARL Demarcy pour le spectacle La Farce de Maître Pathelin, mis en scène par Richard Demarcy, présenté au Grand Parquet (18e) du 5 au 28 octobre 2012.

Le Naïf Théâtre a été créé en 1972 et est dirigé par Richard Demarcy, auteur et metteur en scène qui produit un répertoire où alternent des textes liés aux grands mythes de l'humanité et des œuvres traitant de thèmes contemporains.
Maître de conférences à l'Institut d'Etudes Théâtrales de l'Université Paris III jusqu'en 2005, Richard Demarcy a écrit des recueils poétiques, un roman, de nombreuses adaptations et une trentaine de pièces publiées chez divers éditeurs, Actes Sud, Avant-Scène Théâtre, Edition des Quatre Vents, etc.
Ses pièces, souvent créées en Afrique, ont été présentées à Paris, à l'Athénée, au Rond-Point, à la Cartoucherie, au Théâtre International de Langue Française, au Festival d'Automne, mais aussi en province au Festival d'Avignon, dans des Centres Dramatiques Nationaux et à l'étranger.

Le Naïf Théâtre est conventionné par la DRAC et bénéficie depuis 2006 d'une subvention de la Région Ile de France, allouée dans le cadre du soutien à la permanence artistique ; ce soutien a permis à la compagnie de renforcer son équipe artistique, administrative et technique.

Véritable troupe multiculturelle où se mêlent des acteurs, musiciens, chanteurs et danseurs de diverses origines, le Naïf Théâtre est accueilli en tant que compagnie associée au Grand Parquet depuis mars 2005. Les derniers spectacles de la compagnie, subventionnés par la Ville, ont rencontré un vif succès notamment auprès de la population du quartier invitée, entre autres, à participer à des répétitions ouvertes. Ils ont été, par la suite, repris en France notamment au Festival Off d'Avignon et à l'étranger. Certains d'entre eux sont encore en exploitation en tournées.

Le nouveau projet, La Farce de Maître Pathelin, est une œuvre ancienne, permettant de perpétuer le théâtre de proximité cher à la compagnie. Afin de donner une poétique, une fantaisie à cette œuvre ancienne, la scène sera celle d'un petit cirque fellinien, allant de ville en village, jouant non plus des sketches mais cette œuvre. L'art du clown musicien délirant sera ainsi au cœur du travail d'acteur.

Compte tenu de l'engagement de la compagnie dans le travail initié au Grand Parquet et de l'intérêt du projet, je vous propose d'attribuer à la SARL Demarcy une subvention de 6.000 euros pour son spectacle La Farce de Maître Pathelin.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DAC 755 Subvention (6.000 euros) à la SARL Demarcy (13e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article1-2;

Vu le projet de délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SARL Demarcy (13e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la sarl Demarcy, 130 rue de Tolbiac 75013 Paris, pour le spectacle La Farce de Maître Pathelin, présenté au Grand Parquet (18e), du 5 au 28 octobre 2012 ; D01971

Article 2 : La dépense correspondante, soit 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.